MATRICE DE SUIVI DES DEPLACEMENTS CAMEROUN - EXTRÊME NORD

SUIVI DES URGENGES (ETT)

Département du Logone-Et-Chari

TABLEAU DE BORD #84 Date des évaluations : 26 - 28 novembre 2023

Date de publication : 29 novembre 2023

MÉTHODOLOGIE

Le suivi des situations d'urgence (en anglais, Emergency Tracking Tool, ETT) est une des composantes de la Matrice de suivi des déplacements (en anglais, Displacement Tracking Matrix, DTM) déployée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Il a pour objectif de rassembler des informations sur les mouvements significatifs et soudains de populations ainsi que sur des urgences sécuritaires et climatiques. Les données ont été collectées par observation directe et par des entretiens téléphoniques, auprès de trois informateurs clés, principalement des autorités locales, des organisations non-gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile (OSC) et des représentants des populations dans les lieux affectés. Ce tableau de bord présente des informations sur le déplacement de populations des localités de Boram et de Katikimé, dans l'arrondissement de Darak, et de Bargaram dans l'arrondissement de Hilé-Alifa, vers les localités de Famaré et vers le site de Hilé-Alifa dans l'arrondissement de Hilé-Alifa, dans le département du Logone-Et-Chari.

RÉSUMÉ DE L'ALERTE

Selon les informations collectées, plusieurs incidents ont été relevés dans la zone de départ :

- Dans la nuit du 24 novembre 2023, la localité de Boram (axe blangoua Darak) dans l'arrondissement de Darak, a été victime d'une attaque de groupes armés non-étatiques (GANE) avec comme bilan deux pertes en vies humaines et plusieurs blessés;
- En date du 18 novembre 2023, dans la localité de Darak, des agents de GANE ont arrêté des pêcheurs dans une zone de pêche avec pour bilan une perte en vie humaine ;
- · Le 10 novembre 2023, des GANE ont mis en place un barrage illégal dans la localité de Bargaram (arrondissement de Hilé-Alifa);
- Le 2 novembre 2023, la localité de Bargaram, arrondissement de Hilé-Alifa, a été l'objet d'une attaque de GANE avec comme bilan l'enlèvement de plusieurs personnes.

Suite à cette montée d'insécurité et aux multiples menaces des GANE auxquelles font face les populations dans cette zone, les populations des localités de Boram et de Katikimé, dans l'arrondissement de Darak, et Bargaram dans l'arrondissement de Hilé-Alifa, se sont déplacées vers les localités de Famaré et vers le site de Hilé-Alifa dans l'arrondissement de Hilé-Alifa, dans le département du Logone-Et-Chari.

À ce jour, l'on dénombre environ 80 ménages, dont 628 individus, déplacés internes qui résident en famille d'accueil et dans des sites spontanés d'urgence.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES LOCALITÉS ET DES POPULATIONS DÉPLACÉES :

Les données fournies dans ce tableau sont des estimations. Seule une évaluation rapide peut permettre d'avoir des chiffres exacts de la population affectée.

			Ménages déplacés	Personnes déplacées	Localités de provenance
LOGONE-ET- CHARI	HILÉ-ALIFA	FAMARÉ, SITE DE HILÉ-ALIFA	80	638	BARGARAM, BORAM ET KATIKIMÉ

DÉPLACEMENT

Environ 80 ménages dont 628 individus sont maintenant déplacés dans les localités de Famaré et dans le site de Hilé-Alifa, dans l'arrondissement de Hilé-Alifa, en provenance des localités de Boram et de Katikimé (arrondissement de Darak) et de la localité de Bargaram (arrondissement de Hilé-Alifa), dans le département du Logone-Et-Chari.

ménages déplacés internes (628 individus) identifiés

Localités d'accueil : FAMARÉ, SITE DE HILÉ-ALIFA

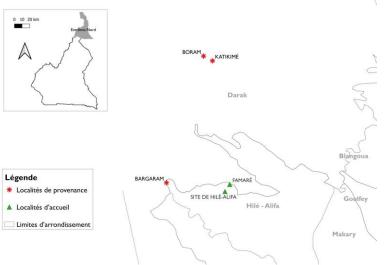
Cause: Conflit armé et enlèvements





Accès humanitaire : Les localités d'accueil sont accessibles par voie routière mais le respect des mesures sécuritaires reste de mise.

CARTE DES MOUVEMENTS



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

BESOINS PRIORITAIRES:

Les besoins prioritaires cités par la majorité des ménages sont l'accès à la nourriture, l'accès à un abri d'urgence et aux articles ménagers essentiels (AME) et l'accès à la protection civile.



Accès à la nourriture 50%



Accès à un abri et aux AME 30%





Protection civile

20%







